

SOUTIEN AUX BLESSÉS

POUR LE PERSONNEL DES FC ET LEURS FAMILLES

Lorsqu'un membre des Forces canadiennes (FC) est blessé ou meurt pendant un entraînement, dans un exercice ou sur un théâtre d'opérations, un grand nombre d'organismes et de personnel de soutien sont prêts à répondre à l'appel afin d'aider cette personne et les membres de sa famille.

Le ministère de la Défense nationale (MDN), les FC et d'autres ministères et programmes fédéraux appuient les membres du personnel et leurs familles, de même que la collectivité militaire, en ces temps difficiles. Chacun de ces intervenants a reçu le mandat précis de répondre au traitement du personnel des FC, d'offrir un soutien social à ces membres et à leurs familles, de s'assurer qu'on a répondu à leurs besoins médicaux et spirituels, de coordonner un plan de

rétablissement stable et de s'assurer que ces membres et leurs familles reçoivent l'orientation nécessaire qui leur permettra de choisir un avenir qui pourrait être ou non au sein des Forces canadiennes.

Un grand nombre d'organismes de soutien contribuent au processus global composé de mesures prises aux installations médicales de première ligne, pendant le rapatriement des victimes, tout au long des procédures préalables et postérieures au congé de mission, un soutien qui se poursuit au cours et après la prestation de soins médicaux suivant le congé de mission.

L'unité des Forces canadiennes est la division de première ligne responsable du bien-être général du personnel des FC. En plus du soutien offert par l'unité, les membres du personnel et leurs familles

peuvent compter sur diverses sources d'aide, y compris celles qui suivent :

- Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (GSSFC);
- Directeur - Qualité de la vie (DQV);
- Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRRCM);
- Régime d'assurance-revenu militaire (RARM);
- Directeur traitement des comptes, soldes et pensions / Services de Pensions (DTCCSP SP);
- Service de préparation à une seconde carrière (SPSC);

- le ministère des Anciens Combattants Canada (ACC).

Le Centre MDN-ACC pour le soutien des militaires et anciens combattants blessés et leurs familles (le Centre) travaille en coulisse avec ces ministères et ces organismes afin de s'assurer que tous ces services sont offerts de façon concertée.

Le Centre est une ressource commune du MDN et du ministère des Anciens Combattants Canada (ACC) visant à appuyer les membres du personnel des FC blessés et leurs familles. ✦

Foire aux questions

Q 1

Quelles sont les principales sources d'aide que nous (ma famille et moi) pouvons recevoir si je subis une blessure liée au service, et comment ces services sont-ils offerts?

R 1

Si vous êtes blessé pendant le service au sein des Forces canadiennes (FC), vous et votre famille recevrez l'aide dont vous avez besoin offerte par divers ministères, programmes et services. Ces services peuvent comprendre, entre autres :

Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (GSSFC) : Au moyen de son réseau de professionnels de la santé, tels que les médecins militaires (MM) d'unité, les gestionnaires de cas, les travailleurs sociaux et autres, les SSFC s'assurent que vous recevez les traitements médicaux, l'aide psychosociale et les services de suivi lorsque vous en avez besoin.

Directeur - Politique de santé (D Pol San) : Le D Pol San examine tous les dossiers médicaux préparés par la catégorie médicale permanente et confirme toutes les restrictions à l'emploi d'ordre médical au Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRRCM).

Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRRCM) : Le DAGRRCM se prononce sur la prise de décision concernant la carrière des membres ayant des restrictions permanentes à l'emploi d'ordre médical et émet des directives quant au congé médical si le membre ne peut être maintenu au sein des FC.

Directeur - Qualité de la vie (DQV) : La mission du DQV consiste à surveiller, à favoriser et à assurer l'amélioration continue de la qualité de vie, du membre et de sa famille, en ce qui a trait aux questions d'ordre familial, à l'hébergement, au moral et au bien-être, au congé médical et à d'autres questions.

Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) : Le RARM offre une formation de réadaptation professionnelle en vue de préparer les militaires à trouver un emploi civil rémunérateur en contribuant à mettre en valeur leurs études, à parfaire leurs compétences, à suivre la formation nécessaire et à mettre à profit leur expérience, au besoin. Par l'intermédiaire des Services, les militaires peuvent se prévaloir de prestations d'invalidité de longue durée (ILD) jusqu'à 75 % de leur salaire dès leur libération – moins leurs autres sources de revenus pertinentes, telles que les prestations

de retraite, du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), les revenus d'emploi, entre autres.

Directeur traitement des comptes, soldes et pensions / Services de Pensions (DTCCSP SP) : Le DTCCSP SP s'assure que vous recevez tous les fonds de pension auxquels vous avez droit, de même que le remboursement des cotisations approprié à la suite de votre congé.

Par exemple, si vous recevez votre congé médical et que vous comptez plus de dix ans de service au sein de la Force régulière (F rég), vous avez droit immédiatement à une rente non réduite et pleinement ajustée au coup de la vie.

Service de préparation à une seconde carrière (SPSC) : Par l'entremise des officiers de sélection du personnel (OSP), le SPSC offre des services de planification à une seconde carrière tels que les ateliers sur la rédaction de curriculum vitae, les techniques de recherche d'emploi et l'administration de tests d'intérêts, entre autres.

Anciens Combattants Canada (ACC) : Dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants, ACC offre une gamme d'avantages et de services, y compris, sans toutefois en exclure d'autres, des services de

réadaptation, des avantages médicaux, de l'aide au placement, une compensation pour perte financière, une indemnité d'invalidité, une prestation de décès, des prestations de funérailles et d'inhumation et une gestion de cas.

Q 2

Comment le Directeur - Soutien aux blessés et administration (DSBA)/le Centre complètent-ils les services offerts par ces organisations?

R 2

Le Centre collabore avec ces organismes afin de s'assurer que toutes les «pièces du casse-tête» sont en harmonie autant que possible. Le personnel du Centre vous explique, ainsi qu'aux membres de votre famille, le processus à suivre et la chaîne de commandement pertinente, suivant les besoins.

Q 3

Quel type de services puis-je retrouver au Centre?

R 3

Le Centre offre les services bilingues suivants, entre autres :

- services de représentation et d'orientation, y compris l'énoncé d'un problème, l'aiguillage possible, la coordination des mesures de suivi et la résolution;
- gestion et analyse de la Base de données sur les pertes subies par les Forces canadiennes;
- gestion de l'examen et du traitement de tous les formulaires CF 98 (Rapport en cas de blessures);
- services de coordonnateurs du soutien par les pairs et du soutien aux familles, qui vous appuient ainsi que les membres de votre famille qui subissent les effets du traumatisme lié au stress opérationnel ou qui sont aux prises avec eux;
- programme de soutien par les pairs pour le deuil, qui offre un soutien social aux familles affligées;

- aide pastorale après le congé de mission, par l'intermédiaire du Programme d'action pastorale;
- gestion du Cimetière militaire national des Forces canadiennes, situé à Ottawa;
- fonds de prévoyance à court terme, vous offrant de l'aide immédiate pour vos frais associés à la vie quotidienne;
- gestion du Programme d'aide à la transition (PAT), pour vous aider, après avoir obtenu votre congé médical, à trouver un emploi civil rémunérateur et convenable;
- gestion du Programme de réadaptation professionnelle pour les militaires en activité de service des FC;
- facilitation de la gestion des nominations prioritaires à la fonction publique pour vous, si vous obtenez votre congé médical;
- consultation avec des organismes et des associations externes ayant le mandat d'appuyer le personnel blessé et à la retraite et leur famille;

- publication du livret bilingue *Programmes et services offerts en cas de décès et d'invalidité - Guide à l'intention des militaires actifs et à la retraite des Forces canadiennes et leurs familles.*

Remarque : Certains services pourraient ne pas être offerts à certains clients (les critères d'admissibilité peuvent varier selon les circonstances).

Q 4

Mes échanges de renseignements avec le Centre seront-ils privés? Qu'en est-il de la protection des renseignements personnels de ma famille?

R 4

Absolument. Tous les appels téléphoniques, toutes les consultations et tous les renvois sont tout à fait confidentiels, y compris les appels reçus par les membres de votre famille.

Q 5

Mon unité sera-t-elle informée de mes appels au Centre?

R 5

Non, à moins que vous ne donniez au personnel du Centre la permission de discuter de votre cas en votre nom afin de préciser certains détails ou de défendre vos intérêts. Il peut s'avérer essentiel de communiquer avec votre unité en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires, au besoin.

Q 6

Le Centre interagit-il avec la chaîne de commandement?

R 6

Oui. Le Centre vient appuyer ce qui se produit aux formations, bases et escadres respectives et assume un rôle consultatif au sein des FC afin de s'assurer que vous et les membres de votre famille, ainsi que tout le personnel des FC et leur famille, recevez un traitement juste et équitable. ♦

Scénarios et témoignages

Bien que les scénarios suivants soient fondés sur des cas réels, les noms ont été changés afin de protéger les renseignements personnels des membres et de leurs familles.

Ces scénarios illustrent la façon dont le personnel des FC et les membres de leurs familles peuvent réellement profiter des programmes et des services offerts par les Forces canadiennes, Anciens Combattants Canada et d'autres organismes et ministères internes et externes.

Il convient de noter que ces scénarios ne sont pas tous compris; ils ne présentent pas toutes les prestations disponibles aux membres du personnel et à leurs familles.

Tout le personnel des FC et tous les employés civils qui ont fourni des témoignages ont consenti à ce que leur nom réel soit utilisé.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à cet encart. ♦

Ayant été soignant depuis les sept ou huit dernières années, je peux vous assurer que j'aurais été incapable d'offrir de l'aide aux personnes soignées sans le soutien du Centre.

Pourquoi je tiens le Centre en si haute estime et que peut-il faire pour les personnes qui souffrent de stress opérationnel? Pourquoi est-il bon d'aiguiller les personnes qui souffrent de stress opérationnel et leur famille vers le Centre lorsqu'il existe des organisations ailleurs qui peuvent répondre à leurs besoins?

Je dirige les gens vers le Centre, car je sais que le personnel qui y travaille a été choisi sur mesure. Il possède non seulement de l'expérience dans ses champs de compétence, l'expérience dans ses champs de compétence, qu'il s'agisse du domaine médical ou administratif, mais il comprend réellement certains des problèmes auxquels font face les militaires. Ce sont des individus qui savent communiquer avec les gens qui vivent beaucoup de stress et qui ont besoin d'aide.

L'aide que procure le Centre semble sans fin.

Peu importe la raison pour laquelle j'y fais appel, il y a toujours quelqu'un au bout du fil prêt à faire un effort supplémentaire pour aider. Son personnel fait partie d'un solide réseau de professionnels qui comprennent réellement ce que c'est que de servir dans les Forces canadiennes (FC), de faire partie d'une famille d'un membre des Forces canadiennes, d'être blessé en service ou d'être soignant.

Le Centre est accessible à tous ceux et celles qui portent ou qui ont revêtu l'uniforme, dans la Force régulière ou de réserve ainsi qu'aux membres de leur famille.

Continuez votre beau travail - votre mission en vaut la peine.

*J. F. Emond, M.M.M., CD
Adjudant-chef*

Votre aide est très précieuse, veuillez continuer votre beau travail. Nous qui sommes dans cette situation sommes nombreux à penser que nous savons ce que nous faisons, alors qu'en réalité nous avons besoin de toute l'aide et de tous les conseils dispensés par les vrais experts du Centre.

Merci.

Cape (à la retraite) Dwight Brewster

Indemnité d'invalidité – Force de réserve

Le matelot-chef (matc) George Ramsay est un réserviste naval âgé de 26 ans. Dans la vie civile, il occupe le poste de mécanicien chez Canadian Tire.

Au cours d'un exercice d'entraînement de fin de semaine, le matc Ramsay s'est cassé la hanche lorsqu'il est tombé à bord d'un navire. À la suite d'une chirurgie d'urgence, il est hospitalisé pendant trois semaines et on le renvoie à la maison. Pendant les six semaines suivant son accident, il ne peut se déplacer sans l'aide d'une canne ou d'une marchette. Par conséquent, il ne peut retourner à son emploi chez Canadian Tire. Sans son salaire de réserviste de classe A (après son congé de l'hôpital), il ne touche aucun revenu pendant presque deux mois.

Le superviseur du matc Ramsay, le maître de 2^e classe Stevens, connaît bien les

prestations de soutien du revenu auxquelles le personnel blessé peut avoir recours. Il s'assure que le formulaire CF 98, Rapport en cas de blessures ou d'exposition à du matériel toxique est dûment rempli.

La prochaine étape est de s'assurer que le matc Ramsay présente une demande d'indemnité d'invalidité de la Réserve. Le processus de demande d'indemnité d'invalidité comprend une enquête effectuée par son unité.

Puisque sa blessure est liée au service, et parce que le médecin militaire de l'unité déclare que le matc Ramsay ne peut reprendre ses activités de parade avec son unité et qu'il n'est pas en mesure de retourner à son emploi civil avant six autres semaines, la demande d'indemnité d'invalidité du matc Ramsay est approuvée par le Directeur - Soutien aux blessés et administration (DSBA). Il reçoit des

indemnités militaires quotidiennes jusqu'à ce qu'il soit en mesure de retourner à son emploi civil.

Une copie du formulaire CF 98, Rapport en cas de blessures ou d'exposition à du matériel toxique, est gardée au dossier du matc Ramsay. Le document original est examiné par le DSBA et déposé au dossier pour consultation future. Bien que la hanche du matc Ramsay soit suffisamment guérie pour qu'il retourne à son travail et continue à occuper ses tâches, il est possible qu'il développe de l'arthrose dans son articulation.

Puisque l'arthrite pourrait être rattachée à la blessure documentée et qu'elle est liée à ses fonctions au sein de la réserve, Anciens Combattants Canada (ACC) peut, dans l'avenir, offrir au matc Ramsay des traitements et une indemnité d'invalidité à l'appui d'un diagnostic futur d'arthrose de la hanche. ♦



INFORMATION

Un membre de la Force de réserve qui, alors qu'il fait partie des réservistes de classe A, B ou C, subit une blessure ou attrape une maladie attribuable à ses fonctions de ce service, a droit de

recevoir une paie au taux établi pour son grade à la date où il a subi sa blessure ou a attrapé sa maladie. Il continuera à recevoir sa paie jusqu'à ce qu'il soit libéré pour des motifs médicaux ou jusqu'à ce

que son traitement pour incapacité soit terminé, lui permettant de reprendre ses activités avec la Force de réserve ou de continuer ou d'obtenir un emploi civil, suivant le premier de ces événements. ♦

RÉFÉRENCES

➤ Indemnité d'invalidité – Force de réserve

Ordonnance administrative des Forces canadiennes (OAF) 210-29, aux adresses www.admfincs.forces.gc.ca/admfincs/subjects/cfao/toc_f.asp et http://admfincomil.ca/admfincs/subjects/cfao/toc_f.asp.

➤ Indemnité d'invalidité – Force de réserve

Directive sur la rémunération et les avantages sociaux (DRAS) 210.72, aux adresses www.forces.gc.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp et http://hr.ottawa-hull.mil.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp



Je voudrais en profiter pour tous vous remercier de l'intérêt personnel que vous avez manifesté à mon égard dans cette situation extrêmement stressante et de l'aide que vous m'avez accordée.

Je n'ai jamais vu pendant mes 18 années de service autant de gens se réunir pour assurer mon bien-être personnel (et celui de ma famille).

Je commence une nouvelle vie et j'emmènerai avec moi le souvenir de votre dévouement. Lorsque nous nous sommes engagés à servir dans les Forces canadiennes, c'était aussi pour nous aider les uns les autres. C'est ce que vous avez fait.

Merci au nom de ma famille.

Mat 1 (à la retraite) David Jenks

Mon départ du service militaire était loin d'être ce à quoi je m'attendais. J'ai toujours su que, lorsque je quitterais le service, ce serait difficile, comme lorsqu'il s'agit de dire au revoir à de vieux amis. J'ai toujours cru que je le quitterais avec réticence et un sentiment de nostalgie.

Je pense bien que la lune de miel était terminée, car les derniers mois précédant mon départ ont été remplis de déceptions, d'indifférence froide et de désappointements. Jamais je n'aurais cru le quitter avec autant d'amertume, de désappointement et de ressentiment à l'endroit du service militaire et de l'absence de groupes de soutien pour nous aider. J'ai eu la chance de retourner à l'école, de fréquenter un collège technique, mais, là aussi, le vent a tourné et personne ne semblait se soucier de quoi que ce soit.

J'ai communiqué avec le Centre, en m'attendant à la même déception, mais elle n'est pas venue... le Centre a déployé beaucoup d'effort en mon nom et il ne m'a nullement déçu. Il a tenu ses promesses et a livré la marchandise.

Il m'a non seulement aidé à reprendre mes études, mais la compétence et l'efficacité de son personnel m'ont aussi amené là où je ne ressentais plus de ressentiment et d'amertume à l'endroit des militaires. J'ai découvert un petit groupe de fonctionnaires attentionnés et dévoués qui m'ont non seulement aidé mais qui ont aussi changé mon point de vue, grâce à leur efficacité.

J'ai consacré 29 ans de ma vie au service militaire et le Centre m'a aidé à retrouver un bien précieux – mes sentiments de loyauté et de dévouement. Merci mille fois.

Sgt (à la retraite) David Shashall

Retour au travail

Le retour au travail après des vacances d'été peut parfois être ardu. Imaginez votre retour au travail après avoir été en congé de maladie pendant plusieurs mois, ne



sachant pas si vous devrez travailler avec de nouveaux collègues. Vous n'avez aucune idée des tâches qui se sont accumulées et lesquelles ont été déléguées à d'autres. Vous ne savez pas comment vos collègues ou vos superviseurs réagiront à votre «congé», et comment ils se sont sentis lorsqu'ils ont dû effectuer votre travail alors que vous étiez absent.

Ces situations, et bien d'autres, pourraient inciter un grand nombre d'entre nous à rester à la maison pour encore quelques mois.

Le caporal-chef (cplc) Michael Malligan a été jugé apte à retourner au travail après deux mois de congé lié au stress. À la suite d'une consultation avec son médecin militaire (MM) et son gestionnaire de cas, il a repris graduellement le travail avec l'intention d'être réintégré ultérieurement dans les fonctions à temps plein qu'il occupe. À la grande joie de sa superviseure, même si le cplc Malligan ne sait pas trop comment faire face à l'incompatibilité de caractères qui a mené à son congé de maladie, il est de retour comme l'un de ses techniciens de premier plan dans une profession aux effectifs grandement insuffisants.

«Je me suis levé un matin et je savais que si je ne retournais pas au travail bientôt, je n'y retournerais jamais, mentionne le cplc

Malligan. Mais j'étais soucieux de ce qui m'attendait à mon unité», rajoute-t-il.

Il est retourné au travail parce qu'il était déterminé et que, fort heureusement, il a pu compter sur l'aide de plusieurs – il n'a pas été seul et nous croyons que tous les membres des Forces canadiennes (FC) doivent également pouvoir se prévaloir des services et du soutien nécessaires. Vous faites partie des FC, que vous soyez malade ou en santé, dans les temps difficiles comme dans les temps heureux – nous sommes tous concernés.

Le cplc Malligan reçoit l'aide et le soutien de ses collègues, de ses supérieurs, de l'équipe locale du retour au travail des FC, de même que de l'équipe du Centre de résolution des conflits. Afin de garantir que le cplc Malligan et son unité aient la meilleure chance possible de succès, tous les aspects de son retour au travail sont évalués, traités et planifiés avant son premier jour de retour au travail. Les conflits passés ou les nouveaux conflits éventuels reçoivent l'attention voulue. Avec sa participation, un plan de travail temporaire est élaboré et ses collègues savent à quoi s'attendre. Il reprend graduellement ses fonctions grâce à un plan de travail temporaire modifié et adapté à ses besoins de récupération. Le cplc Malligan et son unité ne sont peut-être pas des spécialistes en matière

ou en programme de récupération et de retour au travail, mais ils font partie d'une équipe bien organisée et attentionnée qui possède les bons outils pour que le travail soit fait. ♦

Remarque : Alors que ce scénario illustre une situation médicale découlant d'un conflit d'intérêts, le programme de retour au travail (RT) s'adresse à quiconque est touché par une maladie physique ou mentale. On retrouve vraisemblablement un grand nombre de personnes, tout comme le caporal-chef Malligan, qui vivent des expériences semblables et il est important de noter que des cas comme celui-ci peuvent demander l'intervention d'un grand nombre de programmes et d'organismes, tels que la chaîne de commandement médical, le gestionnaire de cas, le coordonnateur du RT, la chaîne de commandement et/ou d'autres programmes tels que, dans le cas présent, ceux du Centre de résolution des conflits.

Pour ces raisons, il est de la plus grande importance que d'excellents liens de communication soient établis. Un processus de coordination savamment orchestré par le coordonnateur du RT veillera à l'établissement de cette communication, de même qu'au suivi des objectifs à long terme afin de faciliter une transition ou un retour au travail sécuritaire et réussi. ♦

INFORMATION

Le programme de retour au travail des Forces canadiennes (RT FC) a été conçu dans le but d'assurer un retour au travail anticipé et sécuritaire pour tout le personnel des FC qui a subi une blessure ou attrapé une maladie. Il s'agit d'un outil de gestion des

ressources humaines qui complète les programmes en place en fournissant un cadre visant à améliorer la communication entre les membres des FC, les autorités médicales et la chaîne de commandement. Des services et un soutien sont offerts par

l'entremise de coordonnateurs de RT FC (base/escadre) et de représentants d'unités locaux. Le Guide du programme de retour au travail des Forces canadiennes est disponible auprès du Directeur - Soutien aux blessés et administration (DSBA) 8. ♦

Des défis peuvent se poser à différentes étapes de votre processus de retour au travail.

Consultez votre Centre de résolution des

conflits local pour obtenir des services tels que

des conseils sur les conflits, la méditation et l'intervention collective. Des intervenants qualifiés en mode alternatif de règlement des conflits peuvent vous aider, de même que votre unité, à régler les conflits antérieurs qui peuvent nuire à votre retour au travail. Ces services sont volontaires, confidentiels, impartiaux et souples. ♦

RÉFÉRENCES

➤ Retour au travail

Message général des Forces canadiennes (CANFORGEN) 090/03, à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp

➤ Retour au travail

Chef - Personnel militaire (CPM) [anciennement Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires) (SMA(RH-Mil))] Instruction 05/03, aux adresses www.forces.gc.ca/hr/instructions/frgraph/home_f.asp et http://hr.dndhq.dnd.ca/docs/instruction/instructions/frgraph/home_f.asp

➤ Mode alternatif de règlement des conflits

Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD) 5046, aux adresses www.admfincs.forces.gc.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp et http://admfincs.mil.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp

Je suis une gestionnaire de cas (GC) des FC à Halifax. Je fais partie du Programme des GC depuis 2001.

J'aide les membres des FC à effectuer la transition de la vie militaire à la vie civile et je les informe des services et des prestations qui leur sont offerts.

Je m'en suis remise au personnel du Centre de nombreuses fois lorsque j'avais des questions ou des préoccupations, et chaque fois que j'ai appelé, je n'ai connu rien de moins que le professionnalisme, réel et éprouvé, de tous les membres du personnel.

Sans leur aide, mon travail serait très difficile.

Merci à tous de votre soutien et de votre dévouement dans le travail que vous accomplissez auprès des hommes et des femmes des Forces canadiennes.

Cathy Chadwick

Bref, si ce n'eût été des efforts et des connaissances du personnel du Centre, je ne recevrais pas aujourd'hui ma pension d'Anciens Combattants Canada (ACC) ou découlant de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC). Je ne recevrais pas mes prestations du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) non plus. Avec beaucoup de compréhension, ils m'ont orienté dans ma quête d'admissibilité à ces prestations. Affichant un degré de leadership jamais connu depuis des années, ils m'ont adroitement orienté dans les rouages administratifs de la bureaucratie, et ils m'ont maintenu centré et sur la bonne voie.

Depuis mon premier appel au numéro sans frais, en passant par l'examen préliminaire par téléphone et les interactions subséquentes, le Centre m'a offert l'aide et le soutien jamais obtenus pendant que je servais à titre de militaire. Ils l'ont fait de manière attentionnée, professionnelle et opportune, ce qui m'a permis de me concentrer sur les choses importantes de la vie.

Derrick Zimmerman



Décès relié au service

La sergente Dorothy Karasc, âgée de 32 ans, est décédée pendant une période de service sous la direction des Nations Unies en Croatie. Elle laisse dans le deuil son mari, James, et sa fille, Brittany. Dorothy, une technicienne en approvisionnement, a été membre de la Première réserve pendant dix ans.

Après avoir appris la nouvelle de son décès, le commandant (cmdt) de son unité a immédiatement nommé un officier désigné pour apporter confort et soutien à James. Les officiers désignés sont des représentants des Forces canadiennes (FC) assignés aux familles advenant le décès d'un militaire en activité de service. Un officier de service (OS) du Centre est disponible pour orienter l'officier désigné de l'unité, lorsqu'il en ressent le besoin.

Parmi ses tâches initiales, l'OS apprend à connaître les souhaits de la famille à l'égard des dispositions relatives aux funérailles et à l'inhumation et offre des conseils à la famille sur les dépenses et les allocations qui seront couvertes par le ministère de la Défense nationale (MDN). L'officier désigné transmet alors les souhaits de la famille aux points de contact appropriés afin de s'assurer que ces souhaits sont exécutés comme il convient et sans délai. Au moment opportun, l'officier désigné s'assure également que la famille reçoit une séance d'information sur les différentes prestations auxquelles elle a droit.

Lorsque le Directeur - Soutien aux blessés et administration (DSBA) est informé du décès de Dorothy, le personnel du Centre MDN-ACC pour le soutien des militaires blessés ou retraités et leurs familles (le Centre) commence à offrir le soutien nécessaire à la famille de Dorothy.

Si James décide qu'il veut que Dorothy soit inhumée au Cimetière militaire national des Forces canadiennes, par exemple, la section du Programme d'action pastorale, de concert avec le personnel du cimetière Beechwood d'Ottawa, aidera James à remplir la demande.

Le personnel du Centre offre des conseils immédiats à l'unité de Dorothy, s'assurant que les documents et les renseignements clés, tels que le certificat de décès et le formulaire Avis d'urgence personnelle (AUP) CF 742, sont acheminés en vue de traitement. Ces mesures aident à accélérer le paiement de toutes les prestations de décès connexes. Le personnel du Centre prépare une trousse d'information qu'il remet au ministre de la Défense nationale et au Chef d'état-major de la Défense (ministre de la MDN/CEMD). De plus, le personnel du Centre informe le personnel du Programme canadien de commémoration et de réconfort, qui offrira plus tard à James et à Brittany une courtépointe et une plaque en bois en mémoire de Dorothy.

Puisque le décès de Dorothy est lié au service, un Rapport d'avis de perte et un certificat de décès sont fournis à Anciens Combattants Canada (ACC). Le Ministère s'assure que James commence à recevoir immédiatement des prestations, telles que le paiement forfaitaire de prestation de décès.

Le personnel du Centre fait parvenir une lettre d'information à James comprenant des renseignements sur les pierres tombales et les monuments commémoratifs puis communique avec le Fonds du Souvenir pour coordonner les arrangements pour l'envoi d'une pierre tombale ou d'un monument commémoratif, suivant la demande de James. Enfin, James reçoit une carte dans laquelle figure l'information pour joindre le personnel du Centre s'il a des questions, ou si certaines difficultés surviennent, après que l'officier désigné est dégagé de ses obligations.

James continue à avoir des difficultés à accepter le décès de Dorothy, une réaction courante chez les personnes qui font face au décès hâtif d'un conjoint ou d'une conjointe. Il peut également communiquer avec le Réseau de Soutien

par les pairs pour le deuil, une composante du Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSVSO), géré conjointement par le MDN et ACC. Ce programme est particulièrement conçu de sorte à fournir un soutien social aux familles éprouvées pendant cette période difficile. Le soutien des autres offre à James le confort dont il a besoin durant cette période difficile de même que les conseils d'une personne qui a vécu une telle perte et qui est formée pour fournir cette aide des plus précieuses. ✦



Le Programme canadien de commémoration et de réconfort est une démonstration tangible de l'appréciation ressentie par les Canadiens pour les membres des Forces canadiennes qui ont subi une blessure très sérieuse et le plus

proche parent qui a perdu un être cher pendant des opérations de déploiement. En partenariat avec quelques groupes qui confectionnent des courtépointes à travers le Canada, ces articles sont offerts aux membres qui sont très gravement blessés et au plus proche parent des membres des FC qui sont décédés pendant une opération de déploiement. ✦

INFORMATION

La responsabilité de l'officier désigné au moment du décès d'un militaire des FC est énorme. L'officier désigné est le lien essentiel entre les Forces et le plus proche parent, et il sera appelé à répondre à de nombreuses demandes. Les officiers

désignés obtiennent une orientation de l'agent administratif de la base, de l'escadre ou de l'unité et un grand nombre de références, et le Centre offrent un aide-mémoire intitulé «Guide d'officier désigné». De plus, un officier de service

est en permanence particulièrement pour répondre aux questions des officiers désignés. La portée et l'importance de ce poste ne peuvent être surestimées, et le Centre aidera les personnes affectées à cette tâche par tous les moyens. ✦

RÉFÉRENCES

➤ Funérailles et enterrements

DRAS 210.20, aux adresses www.forces.gc.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp et http://hr.ottawa-hull.mil.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp

➤ Pierres tombales et monuments commémoratifs

DRAS 210.27, aux adresses www.forces.gc.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp et http://hr.ottawa-hull.mil.ca/dgcb/cbi/frgraph/home_f.asp

➤ Programme canadien de commémoration et de réconfort

CANFORGEN 082/06 à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp



Je voudrais vous remercier de toute l'aide que vous m'avez apportée. Ce fut une période très stressante et votre aide s'est avérée très précieuse!

Adj (à la retraite) Joseph Gallant

Je me souviens du temps où j'étais dans l'infanterie (1982-1988), lorsque les soldats étaient libérés sans cérémonie et qu'ils n'avaient pas le temps de se préparer à la transition.

Le Centre est une organisation incroyable qui exécute sa mission. Il est rare qu'un programme ne déçoive pas dans les faits.

Cpl (à la retraite) Richard Martin

Blessure de stress opérationnel

Un jour d'octobre, l'adjudant (adj) Bill Bloggins, sapeur qui a servi dans les Forces canadiennes (FC) pendant 23 ans, reçoit du counseling pour cause d'insubordination à la suite d'une engueulade avec son sergent major (SM) de l'escadre et son commandant (cmdt).

Au cours des mois précédents cet incident, de nombreux subordonnés et collègues de l'adj Bloggins ont remarqué qu'il était moins patient qu'à l'accoutumée, qu'il réagissait de manière excessive aux situations quotidiennes et qu'il s'éloignait d'un bon nombre de ses amis et collègues. En fait, au cours des deux semaines avant l'incident, il avait cessé de prendre son déjeuner avec ses amis au mess et ne se présentait plus au 5 à 7 les vendredis.

À la suite de sa séance de counseling, Bill a pris deux jours de vacances et est demeuré à la maison avec sa femme, April, et ses adolescents, Jake et Bettina. Au cours de ce bref congé, il s'est disputé avec April qui lui reprochait de ne rien faire à la maison depuis son retour de sa deuxième période de service en Bosnie, en 1999. Elle mentionne également que sa consommation d'alcool a augmenté depuis son retour d'Afghanistan, en 2003. Il ne reste pas beaucoup à la maison et, lorsqu'il y est, il ne fait que crier après les enfants.

Après sa dispute avec April, April est très bouleversée et quitte la maison pour faire des courses à l'épicerie.

Bill se rend au sous-sol et commence à consommer beaucoup d'alcool. Avant que les enfants n'arrivent de l'école, il est étendu sur le plancher complètement ivre. Jake compose le 911.

Lorsque April revient à la maison, elle a déjà pris la décision de quitter Bill, d'emmener les enfants et d'aller habiter chez ses parents jusqu'à ce que ce dernier obtienne de l'aide. Elle est triste et se sent coupable puisqu'elle sait que son mari n'est plus le même homme qu'elle a marié, mais elle est épuisée et ne peut plus continuer comme cela. Ni les enfants d'ailleurs.

À mesure que leur relation se détériore et qu'elle suppliait Bill d'aller chercher de l'aide, elle sentait qu'il inventait toujours des excuses pour ne pas le faire.

Bill est admis à l'hôpital ce soir-là et confié à un spécialiste de la santé mentale qu'il veut mourir. Lorsque le médecin découvre que Bill est un soldat, elle appelle la base afin de coordonner son congé de l'hôpital et sa postcure.

Bill voit un médecin militaire des FC qui lui accorde un congé de maladie de deux semaines, mais son état se détériore. On l'envoie en consultation chez le personnel de la santé mentale de la base qui lui fixe une évaluation à la mi-novembre. Mais avant la fin d'octobre, Bill a accumulé tant de colère, de culpabilité et de honte parce qu'il ne peut pas exercer ses fonctions de soldat qu'il présente une note de service de libération volontaire à sa chaîne de commandement.

Dès janvier, il a raté tous ses rendez-vous médicaux à la clinique de santé mentale de la base et a été libéré des Forces. Il déménage du logement familial et espère recommencer une nouvelle vie.

April croit que tous les problèmes de Bill sont causés par le service militaire, donc elle et les enfants redéménagent avec lui en février et espèrent un nouveau départ – Bill s'est déniché un bon emploi et semble beaucoup plus heureux et détendu.

Six mois plus tard, il est congédié de son travail après

s'être disputé avec un collègue de travail. April lui donne un ultimatum : aller chercher de l'aide, sinon elle intente une action en divorce.

Dans son réseau de contacts militaires et d'amis, Bill entend parler du Centre et, en particulier, du Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSVSO) destiné au personnel des FC et aux anciens combattants qui souffrent de stress opérationnel. Il décide d'appeler Ralph, le coordonnateur local de soutien par les pairs du programme de SSVSO.

Ils se rencontrent pour prendre un café et discutent de la situation de Bill. Ralph fait quelques suggestions pour aider Bill. Ce dernier mentionne que l'idée d'entrer dans le bureau d'un psychiatre l'angoisse. Ralph lui propose de coordonner le rendez-vous et de l'accompagner la première fois.

Trois jours plus tard, Ralph a organisé une consultation initiale avec un conseiller d'Anciens Combattants Canada (ACC) et une courte visite chez un professionnel de la santé mentale dans sa communauté en vue d'une évaluation. Ces premières visites ont mené à des rendez-vous réguliers avec un psychiatre qui a établi le diagnostic de syndrome de stress post-traumatique (SSPT), de dépression légère et de dépendance à l'alcool – lesquels sont tous liés à la période de service de Bill en Bosnie Herzégovine, en 1994.

Les soins de Bill au cours des deux années qui suivent ont inclus une thérapie pour maîtriser sa colère et son irritabilité, un programme de services d'hospitalisation de six semaines pour son problème de dépendance à l'alcool et une psychothérapie régulière avec un psychologue. Graduellement, Bill apprend à mieux composer avec ses symptômes.

Ensuite, avec le consentement de Bill, Ralph communique avec le personnel du Centre afin de faire valoir au nom de Bill que son état est lié au service militaire. Par conséquent, Bill reçoit toutes les prestations et tout le soutien pertinents d'ACC, y compris la possibilité d'un recyclage en vue d'une nouvelle carrière financé par ACC ou par le Régime d'assurance-revenu militaire (RARM).

Puisque Ralph est un ancien combattant et qu'il a également souffert du SSPT, il a pu se reconnaître en Bill et établir des liens fondés sur la confiance et l'expérience commune.

Cette relation permet à Bill de constater qu'il n'est pas fou et qu'il n'est pas seul.

Aujourd'hui, Bill reçoit des prestations financières liées au stress opérationnel d'ACC. Il suit des cours pour apprendre un nouveau métier. Il est également bénévole pour le Programme de SSVSO et contribue à coordonner et à gérer les groupes de consultation des pairs où le personnel des FC et les anciens combattants se réunissent pour s'entraider et aller de l'avant.

April reçoit également de l'aide par l'intermédiaire du Programme de SSVSO et assiste aux réunions mensuelles des groupes de consultation des pairs destinées aux familles. Elle comprend maintenant les effets que la maladie de Bill a eu sur elle et elle reçoit de l'aide.

Bill admet que, même s'il se porte mieux, il a quand même des difficultés de temps à autre. Le soutien de sa famille, de son thérapeute et du Programme de SSVSO lui a permis de comprendre qu'il souffre d'un stress opérationnel et qu'il n'est pas «malade, estropié ou paresseux». Il a cessé de consommer de l'alcool, il est l'entraîneur de l'équipe de hockey de son fils, et sa fille et lui font partie de la ligue locale de quilles «pères et filles».

Le Service de conférenciers du Programme de SSVSO fait souvent appel à lui pour qu'il partage son expérience avec les unités des FC et les membres du personnel qui suivent des cours de qualification. Il dirige des séances de sensibilisation et d'information à l'intention du personnel des FC sur la façon de reconnaître les symptômes du stress opérationnel et sur ce qu'il faut faire en tant que personne, ami ou superviseur.

Comme famille, les Bloggins se portent de mieux en mieux chaque jour. ♦



INFORMATION

Le stress opérationnel est une difficulté psychologique qui persiste à la suite de l'exercice de fonctions opérationnelles par un membre des Forces canadiennes. L'expression stress opérationnel décrit une panoplie de problèmes qui se

traduisent habituellement par une difficulté de fonctionnement. Le diagnostic de stress opérationnel inclut des troubles médicaux tels que l'anxiété, la dépression et le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) ainsi qu'une

gamme de conditions moins graves. L'expression stress opérationnel n'est pas destinée à être utilisée à des fins médicales ou légales. ♦

Le Programme du SSVSO, lancé en 2001, est une initiative en partenariat avec le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada. Sa mission

consiste à établir, à élaborer et à améliorer les programmes de soutien social pour le personnel des FC, les anciens combattants et les membres de leur famille touchés par le stress opérationnel et à assurer l'éducation et la formation de la collectivité des FC afin d'y susciter une compréhension et une acceptation du stress opérationnel. ♦

Le Service de conférenciers du Programme de SSVSO élabore des modules d'enseignement et de perfectionnement professionnel pour qu'ils soient offerts dans les établissements d'enseignement officiels ou aux unités. Les personnes qui diffusent cette information sont des anciens combattants qui ont connu les effets du stress opérationnel et qui sont prêts à partager cette expérience. L'objectif consiste à accroître la compréhension et l'acceptation du stress opérationnel et à apprendre au personnel des FC la façon de s'aider et d'aider les amis et les subordonnés. Vous pouvez joindre le Service de conférenciers de la Défense nationale en composant le 1-800-883-6094. ♦

RÉFÉRENCES

➤ SSVSO

CANFORGEN 117/02 à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp

➤ Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes

Examen des mesures du MDN et des FC relatives aux traumatismes liés au stress opérationnel, à l'adresse www.ombudsman.forces.gc.ca/reports/annual/2002-2003/2002-2003_F.asp#review

Transition

Il y a un an, la capitaine (capt) Carla Jones a subi une commotion cérébrale au cours d'une séance d'exercices avec son bataillon. Maintenant, son médecin militaire (MM) lui apprend que la perte grave de vision à son œil gauche, découlant de cette commotion, est permanente et qu'elle ne peut être corrigée par des verres de prescription.

Entamant seulement sa septième année de service, la capt Jones souhaitait que sa vue revienne; cette nouvelle est donc un coup dur. Le MM l'a avertie que son dossier médical a été envoyé au Directeur - Politique de santé (D Pol San), en recommandant une catégorie médicale permanente accompagnée de limitations d'emploi médicales.

Le D Pol San normalise les catégories médicales permanentes attribuées par le MM et envoie la déclaration à cet effet au Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRCM), qui recommande une décision au sujet de la carrière.

Puisque son unité est déjà à court de plusieurs officiers, son commandant (cmdt) demande que la capt Jones soit inscrite sur la Liste des effectifs du personnel non disponible (LEPND) afin de pouvoir organiser son remplacement au sein de l'unité dans trois mois. La capt Jones travaille selon les limitations d'emploi au quartier général de zone.

Un rendez-vous a été fixé pour elle avec le gestionnaire de cas des Forces canadiennes (FC) local. En plus de surveiller ses soins de santé, le gestionnaire de cas s'assurera qu'elle

est au courant de la gamme complète des avantages de prestations et de services qui lui sont offerts advenant une libération pour raison médicale.

La capt Jones se renseigne au sujet du Programme de réadaptation professionnelle pour les militaires en activité de service qui lui permet de commencer sa réadaptation professionnelle jusqu'à concurrence de six mois immédiatement avant la date d'application de sa libération, à condition qu'elle ait un plan complet de réadaptation professionnelle approuvé par son cmdt.

De plus, on lui a recommandé de présenter une demande d'invalidité de longue durée (ILD) auprès du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). Le régime d'ILD est aussi conçu pour préparer les membres du personnel à obtenir un emploi civil rémunérateur en participant au Programme de réadaptation professionnelle, s'ils y sont admissibles.

La capt Jones est inscrite au colloque sur la transition et à la série d'ateliers du Service de préparation à une seconde carrière (SPSC), lesquels auront lieu prochainement. Ces cours traitent de l'autoévaluation de la détermination des compétences, de la rédaction d'un curriculum vitae, de la recherche d'emploi et des techniques d'entrevue. Elle sera mise au courant de son admissibilité au programme de nomination prioritaire de la fonction publique ainsi que des exigences et des conditions qui régissent ce programme.

La capt Jones a reçu ses documents à divulguer de la part du DAGRCM dans lesquels

on précise que, selon ses limitations d'emploi médicales, on la considère inapte à occuper son poste et à continuer son service au sein des FC, et ce, sans aucune possibilité de rester en poste. Par conséquent, elle sera libérée pour cause médicale.

Son gestionnaire de cas lui fournit un formulaire de demande d'ILD à déposer auprès du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) et lui organise une entrevue de transition avec Anciens Combattants Canada (ACC). Pendant l'entrevue, on l'informe de la gamme complète d'avantages et de programmes qui lui sont offerts en vertu de la Nouvelle charte des anciens combattants.

La capt Jones est également inscrite au site Web du Programme d'aide à la transition (PAT), un autre service qui l'aide à intégrer le marché du travail civil.

Lorsque la date de sa libération arrivera, la capt Jones aura déjà commencé la formation décrite brièvement dans son plan de réadaptation

professionnelle. Elle aura soumis toutes les demandes nécessaires aux programmes et aux services du RARM et des ACC et sera bien en cours de mener une seconde carrière et une vie civile productives et satisfaisantes. ✦



INFORMATION

Si vous êtes un membre des FC à la retraite et que vous croyez avoir des problèmes de santé liés au service militaire n'ayant pas été diagnostiqués au moment de votre libération, vous pouvez demander que l'on examine votre motif de libération. Vous devez envoyer tous les documents médicaux écrits pertinents à l'appui du diagnostic à l'adresse suivante : Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires), DAGRCM 3-3-3, Quartier général de la Défense nationale, 101, promenade Colonel By, Ottawa (Ont.) K1A 0K2. ✦

La Liste des effectifs du personnel non disponible (LEPND) est un moyen administratif par lequel un commandant peut demander que le nom d'un membre des FC ayant des limitations

d'emploi soit affiché sur une liste administrative locale et que celui-ci soit remplacé par un membre des Forces qui est entièrement employable et déployable. ✦

RÉFÉRENCES

➤ Programme de réadaptation professionnelle pour les militaires en activité de service (PAPMS)

CANFORGEN 087/99 à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp

➤ Service de préparation à une seconde carrière (SPSC)

DOAD 5031 -4 aux adresses www.admfincs.forces.gc.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp et http://admfincs.mil.ca/admfincs/subjects/daod/intro_f.asp

➤ Liste des effectifs du personnel non disponible (LEPND)

CANFORGENs 100/00 et 020/02 à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp

➤ Transfert de cote de sécurité

CANFORGEN 027/04 à l'adresse http://vcds.dwan.dnd.ca/vcds-exec/pubs/canforgen/intro_f.asp

Postface du personnel au Centre

Il doit être évident maintenant que les membres des FC victimes d'accidents et les familles des membres blessés ou morts en service peuvent tous avoir besoin de soins importants et d'aide, à un moment donné de leur vie, afin de se retrouver dans toute la gamme complexe d'avantages et de services actuellement offerts. Dans ces moments, les pensées suivantes peuvent agir comme source d'orientation et de réconfort les menant sur la voie du rétablissement :

Nous avons besoin d'entretenir nos relations, car le bonheur est directement proportionnel aux interactions que nous avons avec nos proches.

Nous devons inclure nos épouses, nos époux ou nos partenaires afin de réussir à conduire des transitions dans nos vies. Nos carrières sont les leurs. Les transitions importantes que nous effectuons dans la vie sont autant les leurs que les nôtres.

Nous devons poser des questions, devenir le meilleur juge de sa propre situation et nous mobiliser dès qu'il est possible pour nous de le faire. Entre-temps, cependant, il faut demander de l'aide.

Nous devons nous préparer. Plus nous nous préparons à faire face au changement, plus les chances de réussir la transition sont élevées.

Même si les FC ont fait beaucoup de chemin, il reste beaucoup à accomplir dans notre tentative d'améliorer continuellement la

façon dont nous nous occupons des morts et des blessés des FC et de leur famille. Nous devons propager le message selon lequel le soin des blessés est la responsabilité de chacun. Pour toutes les personnes qui sont confrontées ou seront confrontées à des situations qui modifieront leur vie, nous souhaitons offrir et nous nous efforcerons d'offrir les meilleurs soins possible à vous et à vos proches pendant cette période éprouvante. ✦

Personnes-ressources

Anciens Combattants Canada (ACC)

- 1-866-522-2022 (French)
- 1-866-522-2122 (English)
- information@vac-acc.gc.ca
- www.vac-acc.gc.ca/general/

Cimetière militaire national des Forces canadiennes

- 1-800-883-6094
- www.forces.gc.ca/hr/nmc-cmn/

Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRCM)

- http://hr.d-ndhq.dnd.ca/dgmc/frgraph/dgmc_dmcarm_intro_f.asp

Directeur - Soutien aux blessés et administration (DCSA) / Centre MDN ACC pour le soutien des militaires blessés et retraités et leurs familles (Le Centre)

- 1-800-883-6094
- Centre@forces.gc.ca
- www.forces.gc.ca/centre
- http://hr.ottawa-hull.mil.ca/centre/frgraph/contact_f.asp (à l'intranet)

Directeur traitement des comptes, soldes et pensions / Services de Pensions (DTCSP SP)

- 1-800-267-0325
- www.admfincs.forces.gc.ca/pension/intro_f.asp
- http://admfincs.mil.ca/dappp/intro_f.asp (à l'intranet)

Fonds du Souvenir

- 1-800-465-7113
- lpfnoqc@lastpostfund.ca
- www.lastpostfund.ca/

Légion royale canadienne

- 1-613-235-4391
- info@legion.ca
- www.legion.ca/asp/common/prov_f.html

Le Programme canadien de commémoration et de réconfort

- 1-780-960-5246
- http://groups.msn.com/CanadianComfortandRemembranceProject/_whatsnew.msnw

Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)

- 1-888-589-1750
- www.forces.gc.ca/hr/adr-marc/frgraph/home_f.asp
- http://hr.d-ndhq.dnd.ca/adr-marc/frgraph/home_f.asp (à l'intranet)

Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes

- 1-888-828-3626
- Téléc. : 1-877-471-4447
- www.ombudsman.forces.gc.ca/

Pension des Forces canadiennes

- 1-800-267-0325
- www.admfincs.forces.gc.ca/pension/intro_f.asp

Programme d'aide à la transition (PAT)

- 1-800-883-6094
- www.forces.gc.ca/centre/tap

Programme d'aide aux membres (PAM)

- 1-800-268-7708
- www.forces.gc.ca/health/services/frgraph/member_assist_program_home_f.asp
- http://hr.ottawa-hull.mil.ca/health/services/frgraph/member_assist_program_home_f.asp

Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSVSO) / Réseau de Soutien par les Pairs pour le deuil

- 1-800-883-6094

- cfpeersupportnc@aol.com
- www.osiss.ca

Programme de retour au travail (RT)

- consulter DSBA / Le Centre

Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)

- 1-800-267-6681
- www.sisip.com/

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSO)

- 1-800-277-9914
- www.hrsdc.gc.ca/fr/home.shtml

Service de préparation à une seconde carrière (SPSC)

- 1-613-541-5010 poste 3860
- www.cda.forces.gc.ca/DLM/frgraph/services/movingon/scan/scan_f.asp
- http://cda-acd.mil.ca/dlm/frgraph/services/movingon/scan/scan_f.asp (à l'intranet)



En tant que gestionnaire de cas, on me présente souvent du personnel qui a besoin d'aide administrative pour que l'on trouve et expédie des documents. Parfois, ces gens doivent agir immédiatement pour accélérer les décisions concernant les militaires blessés.

Les mots ne suffisent pas à décrire le soulagement ressenti par les membres de ce personnel et leur famille lorsqu'une décision est rendue par le Directeur - Politique de santé (D Pol San), le Directeur - Administration et gestion des ressources (Carrières militaires) (DAGRCM), le Directeur - Rémunération et avantages sociaux (Administration) (DRASA) ou le Directeur - Soutien aux blessés et administration (DSBA). La décision permet au personnel d'avancer dans ses nouveaux cheminements de carrière ou de recevoir des fonds d'urgence.

Je ne peux pas être assez élogieux à propos de l'aide qui m'a été offerte, en tant que gestionnaire de cas, par les services du DSBA. Elle a été d'une très grande utilité et peut être mesurée par l'expression de satisfaction inscrite sur le visage du personnel que j'ai aidé. En termes familiers, vous êtes dans le coup!

Quelle équipe! Votre compassion à l'endroit des soldats blessés ayant besoin d'aide est toujours au rendez-vous lorsque j'appelle votre bureau.

Merci, encore merci!

Steve Stawiarski, gestionnaire de cas